



Commune de Les Cullayes
Municipalité

La déchetterie II (décharge)

sera à nouveau ouverte à la population

dès le 28 mars 2009 : tous les samedis de 10h00 à 12h30

et

dès le 6 avril 2009 : tous les lundis et mercredis de 17h00 à 18h30

Tous les déchets "verts" : gazon, déchets végétaux de cuisine, branchages, etc... peuvent être compostés dans vos jardins.

Le dépôt à la déchetterie II doit se faire selon les directives du surveillant.

Vous pouvez y déposer : **branchages - taille de haies - gazon - déchets de jardin appareils frigorifiques et électroménagers - métaux** (fer, fonte, acier, cuivre, etc...) - **plastique - objets encombrants** (moquette, matelas, mobilier, etc...)

Pour les **meubles et autres objets en bon état**, pensez aux œuvres caritatives.

Les **déchets carnés** doivent être acheminés, par vos soins, au Centre d'incinération des déchets carnés à Moudon.

Les **médicaments** doivent être restitués dans les pharmacies.

Les **batteries, les pneus** sont à remettre à votre fournisseur.

La déchetterie II sera désormais ouverte un deuxième soir en semaine. Dès lors, aucune clé ne sera remise en dehors des heures d'ouverture.

Nous vous remercions donc de bien vouloir organiser vos travaux de jardinage avec les entreprises les lundis ou mercredis afin que ces dernières puissent, si besoin, se rendre directement à la déchetterie II, en fin de journée, y déposer les déchets.

La Municipalité

Les Cullayes, le 23 mars 2009